



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 11 septembre 2018 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, des demandes de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2018-20

Immeuble : 20, boul. Normandie

Zone : H2005

Nature : Réduire de 491,6 m² la superficie d'un lot projeté

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'AUTORISER un lot d'une superficie de 1 008,4 m², au lieu des 1 500 mètres carrés prescrits à la grille H2005, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage N° 860 tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement de zonage N° 860.

2- DEMANDE 2018-21

Immeuble : 20, boul. Ste-Anne

Zone : H300

Nature : Diminuer de 0,5 m l'aire d'isolement le long de la ligne latérale gauche

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE l'aire d'isolement le long de la ligne latérale gauche à 0 mètre au lieu de 0,5 m tel que prescrit à l'article 340 du règlement de zonage N° 860.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ces demandes le mercredi 22 août 2018 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle ces demandes de dérogation mineure seront étudiées, soit le **mardi 11 septembre 2018**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 22 août 2018.

Geneviève Lazure, L.L.B., D.D.N
Greffière